



# *Les Nouvelles du Climat*

## Mars 2021



Si vous souhaitez contribuer à la prochaine édition des Nouvelles du Climat, prière d'entrer en contact avec nous à l'adresse suivante : [4cmaroc.contact@gmail.com](mailto:4cmaroc.contact@gmail.com) .

## Table des matières

<b>Nouvelles du Centre 4C Maroc</b> .....	3
<b>Focus du mois</b> .....	3
M. Rabbah réaffirme l’engagement du Maroc pour une relance verte de l’Afrique.....	3
Le Maroc se dote d'un nouveau plan national de la géologie .....	4
À l'initiative du Maroc, l'ONU proclame le 10 mai Journée internationale de l’arganier .....	5
<b>Les nouvelles du climat au niveau international</b> .....	6
Selon une étude de l'Agence internationale de l'énergie, les émissions mondiales de CO2 reviennent à leur niveau d'avant la pandémie .....	6
Publication du rapport du PNUE « Faire la paix avec la nature ».....	7
Publication du rapport État de la gouvernance environnementale mondiale 2020.....	8
Publication du rapport de synthèse sur CDN de la CCNUCC.....	8
L'évolution de l'action du secteur privé dans le développement durable .....	10
En quoi la vulnérabilité au changement climatique porte-elle préjudice aux notes de crédit attribuées aux États ? .....	11
Concrétisons l'ambition climatique grâce à l'action collective .....	12
Pour un nouveau pacte mondial de développement durable ajusté à la démographie planétaire .	13
Tenue de la 5 <sup>ème</sup> session de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement .....	14
Tenue de la 7 <sup>ème</sup> session du Forum régional africain sur le développement durable.....	15
Tenue du 7 <sup>ème</sup> forum Asie-Pacifique sur l'adaptation au changement climatique .....	16
Tenue de la 9 <sup>ème</sup> session du Comité chargé de l'examen de la mise en œuvre de la Convention de l'UNCCD .....	16
Reprise de la 53 <sup>ème</sup> session du groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat ..	17
Lancement du nouveau site de l'Institut international du développement durable.....	18
<b>Les nouvelles du climat au niveau national</b> .....	19
BAM : publication de la nouvelle directive relative au risques financiers liés au changement climatique.....	19
Le Maroc désigné champion mondial de l'énergie par l'ONU .....	19
Ouarzazate: l'Institut de formation aux métiers des énergies renouvelables inauguré.....	20
Tenue à Rabat de l'Assemblée générale constitutive du "Cluster GreenH2" .....	20
La facture énergétique en baisse de 30,4% à fin janvier.....	21
L'ONEE lance un projet pour le renforcement de l'alimentation électrique dans le sud .....	21
Le stock d'eau du Maroc dépasse les 8 milliards de m <sup>3</sup> .....	22
Dessalement de l'eau de mer: la nouvelle station de Laâyoune annoncée pour 2021 .....	22
L'ONU-Habitat examine la mise en œuvre du nouvel agenda urbain au Maroc .....	23
Plantes aromatiques et médicinales: le Maroc est placé 2 <sup>e</sup> au niveau mondial.....	23
Parc national d'Ifrane: recensement hivernal des oiseaux d'eau .....	24



**Si vous souhaitez contribuer à la prochaine édition des Nouvelles du Climat, prière d'entrer en contact avec nous à l'adresse suivante : [4cmaroc.contact@gmail.com](mailto:4cmaroc.contact@gmail.com) .**

## Nouvelles du Centre 4C Maroc

- Le Centre 4C Maroc, avec l'appui du Programme de Développement des Nations Unies, a lancé trois appels à consultation ce derniers mois, qui sont toujours ouvert pour soumission :
  - L'animation de modules de formation en matière d'atténuation des GES ([pour plus de détails](#)) ;
  - L'animation de modules de formation en matière de vulnérabilité & adaptation aux changements climatiques ([pour plus de détails](#)) ;
  - Et l'élaboration d'un programme e-learning sur deux thématiques : gestion durable des terres et Biochar (bio-intrants : biofertilisants et bio-protecteurs) ([pour plus de détails](#)).
- Le Centre 4C Maroc, avec l'appui du Programme de Développement des Nations Unies, a organisé une formation des administrateurs de la plateforme MRV les 16 et 17 mars, à distance, portant sur l'aspect technique de gestion de la plateforme. Un manuel final d'utilisateur sera élaboré sur la base des retours des participants.

## Focus du mois

### M. Rabbah réaffirme l'engagement du Maroc pour une relance verte de l'Afrique

Le ministre de l'Énergie, des mines et de l'environnement, M. Aziz Rabbah, a réaffirmé le fort engagement du Maroc pour une relance verte de l'Afrique après la pandémie de la COVID-19, à l'ouverture de la première édition du Global Green Forum.

Le processus avancé de la mise en œuvre de la Stratégie nationale de développement durable (SNDD) aussi bien au niveau sectoriel que territorial, le lancement de nouveaux programmes environnementaux concernant notamment l'observation, la surveillance et le contrôle, la protection et valorisation des milieux environnementaux, la lutte contre la pollution, ainsi que la politique climatique nationale ambitieuse avec des objectifs révisés à la hausse de la Contribution Déterminée au niveau National pour atteindre 44.2% de réduction des GES à l'horizon 2030, constituent autant de leviers pour une relance verte post COVID-19, a-t-il précisé.

Il a, à cet égard, rappelé les engagements pris au niveau mondial lors de la 5<sup>ème</sup> Assemblée des Nations Unies pour l'environnement, organisée les 22 et 23 février 2021 et ceux pris au niveau régional lors de la dernière session extraordinaire de la Conférence des ministres africains de l'environnement tenue en décembre 2020, notamment en faveur du renforcement de la dimension environnementale du développement durable pour bâtir un monde post pandémie résilient et inclusif.

M. Rabbah a également réitéré l'engagement du Maroc pour renforcer la coopération Sud-Sud notamment à travers l'opérationnalisation des différentes initiatives impulsées par Sa Majesté le Roi Mohammed VI, en l'occurrence les commissions climat du Bassin du Congo, du Sahel et la Commission des États Insulaires ainsi que celles relatives à l'adaptation de l'agriculture africaine, l'économie bleue et l'énergie. "En dépit de ses impacts sur les plans social, économique et environnemental qui viennent s'ajouter à une situation déjà alarmante en matière de changements climatiques, de perte de la



**Si vous souhaitez contribuer à la prochaine édition des Nouvelles du Climat, prière d'entrer en contact avec nous à l'adresse suivante : [4cmaroc.contact@gmail.com](mailto:4cmaroc.contact@gmail.com) .**

biodiversité et de pollution, la pandémie de la COVID-19 offre une opportunité pour une croissance durable et une économie verte et sobre en carbone”, a-t-il dit.

La cérémonie d’ouverture a été marquée par la participation des ministres de l’environnement du Rwanda et du Gabon, de la directrice du bureau régional pour l’Afrique du PNUE, du Représentant Résident du PNUD au Maroc et du Directeur de l’Environnement et des établissements classés au Sénégal, ainsi que d’importantes délégations de pays de l’Afrique subsaharienne.

[Pour plus d'informations](#)

### Le Maroc se dote d'un nouveau plan national de la géologie

Le ministre de l’Energie, des mines et de l’environnement, M. Aziz Rebbah, a présenté, le mercredi 10 mars, le Plan national de la géologie 2021-2030 qui vise notamment à insuffler au Service géologique du Maroc (SGM) une nouvelle dynamique. Ce plan est décliné en quatre grandes orientations stratégiques, dont l’objectif principal converge vers l’accroissement de l’attractivité minière du Maroc. Ces quatre orientations stratégiques sont destinées respectivement à garantir:

1. Une infrastructure géo-scientifique nationale anticipative aux besoins en connaissance;
2. Un développement d’une infrastructure numérique et services avancés;
3. Un développement d’applications géo-scientifiques, soutenant une large transversalité de la mission du SGM;
4. Une évolution institutionnelle du SGM.

Les principaux éléments apportés par le PNG 2021-2030 sont:

- L’élaboration d’un Programme national de cartographie géoscientifique 2020-2030, visant à doter le territoire marocain d’une infrastructure tri-thématique impliquant la superposition des cartes géologiques, géophysiques et géochimiques;
- Le développement des plateformes de diffusion et des portails intégrant des fonctionnalités avancées (requête, impression des données affichées, téléchargement, etc.) et services d’analyses avancées par le biais d’un Système national de l’information géoscientifique (SNIG) interopérable permettant de renforcer la diffusion, le partage et l’échange de l’information géoscientifique;
- L’appui au développement du secteur minier, en harmonie avec le plan Maroc Mines, avec l’institution du Comité national des minerais stratégiques et des sous-comités stratégiques de la filière "Mines et secteur d’activité" dans lesquelles siègera le SGM;
- La gestion durable des ressources minérales;
- La valorisation et la promotion du potentiel national en matériaux et minéraux de carrières;
- La valorisation du potentiel national en matières premières associées à la transition énergétique;
- La valorisation du potentiel en eaux souterraines, et gestion durable des aquifères, en appui à la mise en œuvre du Plan national de l’eau;
- La valorisation du patrimoine géologique national avec la création du Comité national de coordination pour la mise en place des géoparcs et, pour une gouvernance judicieuse du patrimoine géologique, la création de la Commission nationale du patrimoine géologique.
- Le développement institutionnel et l’ancrage aux principes de la bonne gouvernance avec la création d’un Centre national de la géoscience, structure à autonomie morale et financière, et la mise en place, aussi, d’une commission scientifique et technique nationale de veille sur la qualité et la cohérence des produits de l’infrastructure géologique.

[Pour plus d'informations](#)



**Si vous souhaitez contribuer à la prochaine édition des Nouvelles du Climat, prière d’entrer en contact avec nous à l’adresse suivante : [4cmaroc.contact@gmail.com](mailto:4cmaroc.contact@gmail.com) .**

## À l'initiative du Maroc, l'ONU proclame le 10 mai Journée internationale de l'arganier

À l'initiative du Maroc, l'assemblée générale des Nations unies a adopté, le mercredi 3 mars, par consensus une résolution proclamant le 10 mai de chaque année comme Journée internationale de l'arganier. Cette résolution onusienne a été largement co-sponsorisée par 113 États membres des Nations unies.

L'Arganier, arbre endémique du Maroc, patrimoine culturel immatériel de l'humanité et source ancestrale de développement durable, sera ainsi célébré le 10 mai de chaque année à l'échelle nationale et internationale. Le choix de la journée du 10 mai est inspiré du cycle de la maturation du fruit de l'arganier.

Il s'agit d'une initiative 100% marocaine qui a été lancée en février 2020 lors d'un événement organisée par le Royaume, en collaboration, avec l'Agence nationale pour le développement des zones oasiennes et de l'arganier (ANDZOA), le département des affaires économiques et sociales de l'ONU (UN DESA), la FAO, l'UNESCO et l'OMS. Cet événement a été clôturé par le lancement du processus de négociation de la résolution sur la journée internationale de l'arganier qui a été interrompu et a dû s'arrêter à cause des répercussions de la pandémie de la COVID-19 sur les modalités et conditions de travail à l'ONU.

La Mission permanente du Maroc auprès des Nations unies a relancé le processus de négociation au début de l'année 2021. Ce processus a été clôturé après quatre rounds de réunions virtuelles de consultations avec les États membres des Nations unies.

Cette résolution onusienne reconnaît la contribution colossale du secteur de l'arganier dans la mise en œuvre des 17 objectifs de l'agenda 2030 et la réalisation du développement durable dans ses trois dimensions: économique, sociale et environnementale. Elle a, également, mis en valeur les nombreux usages de l'huile d'argan, en particulier, dans la médecine traditionnelle, complémentaire et dans les industries culinaires et cosmétiques.

Le texte de cette commémoration appelle, également, à une coopération internationale renforcée pour soutenir et promouvoir la préservation de la biosphère de l'arganier et développer davantage une croissance durable du secteur de la production de l'argan.

[Pour plus d'informations](#)



**Si vous souhaitez contribuer à la prochaine édition des Nouvelles du Climat, prière d'entrer en contact avec nous à l'adresse suivante : [4cmaroc.contact@gmail.com](mailto:4cmaroc.contact@gmail.com) .**

## Les nouvelles du climat au niveau international

### Selon une étude de l'Agence internationale de l'énergie, les émissions mondiales de CO2 reviennent à leur niveau d'avant la pandémie

Selon l'Agence internationale de l'énergie (AIE), le monde n'a que quelques mois pour empêcher les émissions de carbone du secteur de l'énergie de dépasser les niveaux antérieurs à la pandémie, alors que les économies commencent à se relever suite aux restrictions imposées par la COVID-19. Selon les nouveaux chiffres de l'organisation mondiale, les émissions de combustibles fossiles ont augmenté régulièrement au cours du second semestre de l'année, alors que les principales économies commençaient à se redresser. En décembre 2020, les émissions de carbone étaient supérieures de 2% à celles du même mois de l'année précédente. Le retour à la hausse des émissions a commencé quelques mois seulement après que la COVID-19 ait déclenché la plus forte baisse de la production de dioxyde de carbone depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, et menace d'anéantir les espoirs de voir les émissions mondiales atteindre un pic en 2019.

Dr Fatih Birol, directeur exécutif de l'AIE, a déclaré : "Nous mettons en péril l'opportunité historique de faire de 2019 le pic définitif des émissions mondiales. Si, dans les prochains mois, les gouvernements ne mettent pas en place les politiques adéquates en matière d'énergie propre, nous pourrions bien revenir à nos activités habituelles à forte intensité de carbone. Cela contraste fortement avec les engagements ambitieux pris par plusieurs gouvernements les uns après les autres. C'est un signal clair que les gouvernements n'ont pas intégré autant de politiques d'énergie verte dans leurs paquets de relance économique qu'ils auraient dus. Nous avons prévenu que si ces politiques n'étaient pas mises en place, nous reviendrions à la situation d'avant la crise - ce qui est le cas aujourd'hui".

La Chine a été la première grande économie à émerger de la pandémie et à lever les restrictions, et la seule grande économie à croître l'année dernière, ce qui a fait grimper ses émissions au cours du dernier mois de l'année de 7% par rapport aux niveaux de décembre 2019. Ses émissions ont chuté de 12% par rapport aux niveaux de 2019 en février dernier, mais pour l'ensemble de l'année, les émissions de carbone de la Chine étaient supérieures de 0,8% à celles de 2019.

En Inde et au Brésil, les émissions mensuelles de carbone enregistrées en décembre 2020 étaient toutes deux supérieures de 3% comparées à celles de la fin de l'année 2019, ce qui représente une augmentation considérable par rapport à avril 2020 en plein confinement, quand les émissions de l'Inde étaient inférieures de 41% à celles de 2019 et celles du Brésil de 23% à celles de l'année précédente.

L'UE a également atteint un nadir d'émissions en avril dernier, soit 22% en dessous des niveaux de 2019, et les émissions sont restées inférieures de 5% à celles de l'année précédente en décembre, en partie grâce aux restrictions actuelles sur les voyages pour aider à limiter la propagation de la COVID-19 et de ses variants.

Dr Birol a déclaré qu'il n'était "pas trop tard" pour les gouvernements d'empêcher les émissions de rebondir à des niveaux plus élevés qu'avant la pandémie de coronavirus, "mais cela devient une tâche très ardue". "Les gouvernements de tous les pays, et en particulier les grandes économies comme les États-Unis, la Chine, l'Inde, l'Europe et le Japon, doivent inclure des politiques d'énergie propre dans leurs plans de relance économique", a-t-il déclaré.

[Pour plus d'informations](#)



**Si vous souhaitez contribuer à la prochaine édition des Nouvelles du Climat, prière d'entrer en contact avec nous à l'adresse suivante : [4cmaroc.contact@gmail.com](mailto:4cmaroc.contact@gmail.com) .**

## Publication du rapport du PNUE « Faire la paix avec la nature »

Ce nouveau rapport du Programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE) expose la gravité de la triple urgence environnementale de la Terre - climat, perte de biodiversité et pollution - grâce à une synthèse unique des conclusions des principales évaluations mondiales, notamment celles du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat et de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique pour la biodiversité et les services écosystémiques, ainsi que du rapport du PNUE sur l'avenir de l'environnement mondial, du Groupe international d'experts sur les ressources du PNUE et des nouvelles conclusions sur l'émergence de maladies zoonotiques telles que la COVID-19. Le rapport met en évidence les liens entre les défis en matière d'environnement et de développement que nous rencontrons et précise les rôles que toutes les parties de la société doivent pour obtenir les transformations nécessaires pour un avenir durable. Nous reprenons ici quelques messages clés du rapport :

- Au cours des 50 dernières années, le volume de l'économie mondiale a été multiplié par cinq, en grande partie grâce à la multiplication par trois de l'extraction des ressources naturelles et de l'énergie qui a alimenté la croissance de la production et de la consommation.
- Le monde est sur la voie d'un réchauffement des températures d'au moins 3°C par rapport aux niveaux préindustriels d'ici 2100. Cela signifie qu'il faut manquer l'objectif de l'accord de Paris de maintenir le réchauffement bien en dessous de 2°C et essayer de limiter l'augmentation à 1,5°C afin d'éviter les pires impacts.
- Aucun des objectifs mondiaux de protection de la vie sur Terre et de ralentissement de la dégradation des terres et des océans n'a été pleinement atteint. La déforestation et la surpêche se poursuivent et un million d'espèces de plantes et d'animaux sont menacées d'extinction.
- Le fardeau de la dégradation de l'environnement pèse plus lourdement sur les pauvres et les personnes vulnérables. Les pays riches transfèrent une partie des effets de leur consommation et de leur production excessive vers les nations plus pauvres par le biais du commerce et de l'élimination des déchets.
- La détérioration de l'état de la planète menace la santé et le bien-être pour tous. Environ un quart de la charge mondiale de morbidité est due à des risques liés à l'environnement, notamment les maladies d'origine animale (telles que la COVID-19), le changement climatique et l'exposition à la pollution et aux produits chimiques toxiques. La pollution de l'air intérieur et extérieur provoque jusqu'à 7 millions de décès prématurés par an.
- Les gouvernements doivent intégrer une comptabilité complète du capital naturel dans le processus décisionnel et inciter les entreprises à faire de même. Des critères tels que la richesse inclusive sont supérieurs au produit intérieur brut pour mesurer le progrès économique durable.
- Les pays en développement ont besoin d'un soutien accru pour relever les défis environnementaux, notamment l'accès à des financements à faible taux d'intérêt afin de renforcer leurs capacités et de revoir les systèmes comptables et les cadres politiques.
- La coopération humaine, l'innovation et le partage des connaissances créeront de nouvelles possibilités et opportunités sociales et économiques susceptibles de générer une prospérité partagée et un bien-être accru dans la transformation vers un avenir durable.

[Pour plus d'informations](#)



**Si vous souhaitez contribuer à la prochaine édition des Nouvelles du Climat, prière d'entrer en contact avec nous à l'adresse suivante : [4cmaroc.contact@gmail.com](mailto:4cmaroc.contact@gmail.com) .**

## Publication du rapport État de la gouvernance environnementale mondiale 2020

L'Institut international du développement durable (IISD) a publié le 17 février 2021 un rapport sur l'état de la gouvernance environnementale mondiale pour l'année 2020. Le rapport revient sur l'impact de la pandémie de la COVID-19 sur les négociations internationales en matière de lutte contre les changements climatiques et de conservation de la biodiversité, l'impact de la COVID-19 sur l'environnement mondial et offre quelques perspectives pour 2021 et au-delà. Nous reprenons ici quelques éléments :

- La communication en mode présentiel est le fondement des négociations internationales. La pandémie de la COVID-19 a perturbé les pratiques et procédures destinées à garantir des négociations efficaces, équitables et transparentes. La gouvernance environnementale mondiale s'est mise en ligne de manière soudaine.
- Les pays ont suggéré d'augmenter l'utilisation des réunions en ligne avant 2020. Les pays donateurs apprécient la rentabilité. Les pays en développement s'inquiètent de savoir si leur Internet peut gérer la situation et s'ils allaient devoir être éveillés toute la nuit, sachant que les réunions en ligne ont tendance à tourner autour des fuseaux horaires européens ou nord-américains. L'empreinte carbone des réunions en mode présentiel est énorme ; il y a des avantages clairs pour le climat et la réputation des Nations Unies liés aux voyages.
- Pour de nombreux pays développés, qui ont jusqu'à présent été à l'abri des pires dégradations environnementales, la COVID peut enseigner la dure leçon que cette crise est la conséquence très réelle d'un changement climatique absolu, du déboisement et de la destruction de la nature.
- Les confinements ont permis de réduire les émissions : au plus fort de la pandémie, les émissions mondiales quotidiennes ont chuté de 17% par rapport à 2019. Mais, le consensus est que ces changements sont temporaires. La baisse montre également que la plupart des émissions - jusqu'à 83% - sont structurelles, liées aux transports et aux systèmes énergétiques. Nous ne réduirons pas les émissions sans changement transformateur.
- Les deux moteurs de la perte de revenus du tourisme et d'une grave récession économique pourraient éroder les incitations à la conservation et réduire les revenus des ménages, conduisant à une augmentation du braconnage et d'autres activités qui affecteront négativement la biodiversité.
- Avant la pandémie, la demande de plastique recyclé était supérieure à la demande de plastique vierge pour la toute première fois. Cette tendance s'est maintenant inversée. Nous utilisons davantage les plastiques pendant la pandémie, pour les équipements de protection individuelle et pour les contenants jetables.
- Si cela n'a pas été clair auparavant, 2020 est l'ultime étude de cas selon laquelle la dégradation du climat, la crise de la biodiversité, la pollution matérielle et les menaces pour la santé humaine ne sont ni des avenir lointains, ni des problèmes séparés.

[Pour plus d'informations](#)

## Publication du rapport de synthèse sur CDN de la CCNUCC

La Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques a publié le 26 février 2021 un rapport qui synthétise les informations contenues dans les 48 contributions déterminées au niveau national, nouvelles ou actualisées, qui ont été communiquées par 75 Parties conformément à la décision 1/CP.21 et enregistrées dans le registre provisoire des contributions nationales déterminées au 31 décembre 2020. Nous reprenons ici quelques éléments :



**Si vous souhaitez contribuer à la prochaine édition des Nouvelles du Climat, prière d'entrer en contact avec nous à l'adresse suivante : [4cmaroc.contact@gmail.com](mailto:4cmaroc.contact@gmail.com) .**

- Comme le lui avaient demandé la COP à sa vingt et unième session et la CMA à sa deuxième session, le secrétariat a établi le présent rapport de synthèse sur les CDN soumises par les Parties. Compte tenu du report de 2020 à 2021 de la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques qui doit se tenir à Glasgow et de l'impact de la pandémie de COVID-19 sur l'élaboration des CDN, le secrétariat a informé les Parties qu'il publierait deux versions du rapport de synthèse sur les CDN : une version initiale d'ici au 28 février 2021 et la version finale avant la vingt-sixième session de la COP.
- Presque toutes les Parties ont communiqué les informations nécessaires pour améliorer la clarté, la transparence et la compréhension de leurs CDN conformément aux orientations de la COP, beaucoup d'entre elles appliquant déjà les autres orientations pertinentes de la CMA.
- Presque toutes les Parties ont communiqué des objectifs d'atténuation quantifiés, exprimés sous forme d'objectifs chiffrés clairs, tandis que quelques-unes ont incorporé des stratégies, des plans et des actions en tant que volets de leur CDN pour lesquels il n'existe pas d'informations quantifiables.
- Beaucoup de Parties ont renforcé leur engagement de réduire ou de limiter les émissions de GES d'ici à 2025 et/ou 2030, faisant preuve d'une ambition accrue dans la lutte contre les changements climatiques.
- Les Parties ont accru la couverture des secteurs et des GES : 99,2% de leurs émissions totales de GES sont couvertes, contre 97,8% pour les précédentes CDN ; toutes les Parties indiquent leurs émissions de CO<sub>2</sub>, presque toutes leurs émissions de CH<sub>4</sub> et de N<sub>2</sub>O, la plupart leurs émissions de HFC et beaucoup leurs émissions de PFC, SF<sub>6</sub> et NF<sub>3</sub>.
- La pandémie de la COVID-19 a été mentionnée par beaucoup de Parties, mais la plupart d'entre elles n'ont pas tenu compte de ses impacts potentiels dans leur CDN. Les effets à long terme des modifications des émissions de GES nationales et mondiales dues à la pandémie dépendront de la durée de celle-ci ainsi que de la nature et de l'ampleur des mesures de relance.
- Si l'on prend en compte la mise en œuvre des seuls éléments inconditionnels des CDN, il ressort des estimations que les émissions des Parties pourraient atteindre un pic avant 2030. Si l'on prend en compte la mise en œuvre complète des CDN, y compris les éléments conditionnels, les niveaux d'émissions projetés pour 2030 sont inférieurs aux niveaux d'émissions actuels, ce qui veut dire que les émissions des Parties pourraient atteindre un pic avant 2025 ou au plus tard en 2030. La mise en œuvre des éléments les plus conditionnels dépend de l'accès à des ressources financières accrues, au transfert de technologies et à la coopération technique, et à un appui en matière de renforcement des capacités ; de l'existence de mécanismes de marché ; de la capacité d'absorption des forêts et des autres écosystèmes.
- Par rapport aux précédentes CDN, les volets consacrés à l'adaptation montrent qu'une plus grande attention est accordée à la planification de l'adaptation, en particulier aux PNA, et comptent davantage d'objectifs quantitatifs d'adaptation assortis de délais ainsi que des cadres d'indicateurs y relatifs. Les efforts d'adaptation sont mis en rapport avec les ODD ; les synergies et les retombées positives entre l'adaptation et l'atténuation ont été expliquées de manière plus précise.

[Pour plus d'informations](#)



**Si vous souhaitez contribuer à la prochaine édition des Nouvelles du Climat, prière d'entrer en contact avec nous à l'adresse suivante : [4cmaroc.contact@gmail.com](mailto:4cmaroc.contact@gmail.com) .**

## L'évolution de l'action du secteur privé dans le développement durable

L'Institut international du développement durable (IISD) a publié en février 2021 une note portant sur l'évolution de l'action du secteur privé dans le développement durable dans le cadre de sa série « Toujours qu'une seule Terre : les leçons de 50 ans de politique de développement durable des Nations Unies ». Nous reprenons ici quelques éléments clés :

- Le secteur privé est largement considéré comme le moteur de la croissance économique. Il a, entre autres, contribué aux avancées technologiques dans des secteurs clés, tels que l'énergie et les transports, a augmenté l'espérance de vie grâce à l'innovation dans le domaine des soins de santé et a aidé plus d'un milliard de personnes à échapper à la pauvreté extrême. Toutefois, ce moteur de croissance a fait des ravages dans les systèmes écologiques qui soutiennent la vie humaine sur cette planète et a contribué à une inégalité sociale considérable. Des études ont montré que 100 entreprises sont responsables de 71% des émissions industrielles de gaz à effet de serre depuis 1988.
- Pendant des décennies, des entreprises puissantes ont fait pression contre une action à grande échelle de réglementations environnementales - tant au niveau national qu'international - au nom du profit économique. ExxonMobil, une multinationale pétrolière et gazière, dont les propres scientifiques ont mis en garde les dirigeants, il y a plus de 40 ans, contre des « évènements potentiellement catastrophiques » résultant du changement climatique, a entrepris des campagnes de désinformation climatique et a fait pression contre l'action climatique pendant des décennies.
- Comme l'a fait observer l'ancien PDG d'Unilever, Paul Polman, de nombreuses entreprises et acteurs du secteur privé se considèrent désormais comme des partenaires dans la réalisation du développement durable et s'engagent dans cette quête de multiples façons. Certains se rendent compte que le développement durable est essentiel non seulement pour l'avenir de leur entreprise, mais pour la planète.
- Le secteur privé constitue un élément clé de la mise en œuvre des Objectifs de Développement Durable (ODD), en particulier l'ODD 17 (partenariats), dans l'espoir d'apporter une contribution par des investissements en capital, face à la diminution des ressources publiques. On estime que la réalisation des ODD nécessitera entre 5 000 et 7 000 milliards USD par an, avec des écarts réels des investissements dans les pays en développement d'environ 2 500 milliards USD par an.
- Il existe une série d'actions que les décideurs politiques devraient envisager lorsqu'ils s'engagent avec le secteur privé pour parvenir à un développement durable :
  - reconnaître que la diversité de l'engagement du secteur privé peut être mise à profit pour réaliser des progrès ;
  - ne pas compter uniquement sur l'impact potentiel des investissements et des approches similaires axées sur le profit pour atteindre la durabilité ;
  - et accompagner les entrepreneurs qui œuvrent pour le développement durable.

[Pour plus d'informations](#)



**Si vous souhaitez contribuer à la prochaine édition des Nouvelles du Climat, prière d'entrer en contact avec nous à l'adresse suivante : [4cmaroc.contact@gmail.com](mailto:4cmaroc.contact@gmail.com) .**

## En quoi la vulnérabilité au changement climatique porte-elle préjudice aux notes de crédit attribuées aux États ?

Le changement climatique a fait de notre planète un espace plus périlleux. Les dégâts dus aux vagues de chaleur, aux sécheresses, aux ouragans ou aux inondations côtières entraînent non seulement des pertes en vies humaines et une détérioration des moyens d'existence, mais peuvent également avoir de graves conséquences pour les finances d'un pays.

Selon une étude récente des services du FMI, la vulnérabilité ou la résilience d'un pays au changement climatique peut avoir un effet direct sur sa solvabilité, les coûts de ses emprunts et, en fin de compte, la probabilité qu'il ne puisse pas rembourser sa dette souveraine.

Les répercussions économiques du changement climatique sont connues depuis des années, mais peu de travaux ont été menés sur la manière dont le changement climatique pèse sur le risque souverain. Les conclusions de cette étude apportent des éléments probants sur la relation entre le changement climatique et les notes de crédit attribuées aux États. Elles s'appuient sur une analyse similaire qui, pour la première fois, établit un lien entre la vulnérabilité au changement climatique et le risque de défaillance des États. Ces travaux mettent également en évidence un lien entre les chocs climatiques et les rendements des obligations souveraines.

Parmi ces conclusions, on constate un élément récurrent : les risques financiers liés au changement climatique sont plus fortement ressentis par les pays en développement, en particulier ceux qui ne sont pas suffisamment préparés à faire face aux chocs climatiques, en notamment en raison d'une marge de manœuvre restreinte.

La vulnérabilité au changement climatique n'a pas d'incidence majeure sur les écarts obligataires et les notes de crédit dans les pays avancés, mais l'effet sur les pays émergents et les pays en développement est beaucoup plus marqué, en raison notamment d'une plus faible capacité à s'adapter au changement climatique et à en atténuer les conséquences. Une augmentation de 10 points de pourcentage de la vulnérabilité au changement climatique est associée à une augmentation de plus de 150 points de base des écarts de taux des obligations d'État à long terme dans les pays émergents et les pays en développement, tandis qu'une amélioration de 10 points de pourcentage de la résilience au changement climatique est associée à une diminution de 37,5 points de base des écarts de taux obligataires. En moyenne, ce chiffre est cinq fois plus élevé que celui obtenu lorsqu'il est tenu compte de tous les pays de l'échantillon. En outre, la différence entre les pays du 25<sup>e</sup> et ceux du 75<sup>e</sup> quintile s'élève à 233 points de base pour la vulnérabilité au changement climatique et à 56 points de base pour la résilience à ce phénomène.

Alors que les pays cherchent à se remettre durablement des effets de la pandémie de COVID-19, les avantages de la résilience climatique sautent aux yeux. C'est particulièrement le cas pour les pays en développement dont la capacité budgétaire est restreinte : ils pourraient bénéficier de nouveaux instruments, notamment les assurances en cas de catastrophe et les échanges de créances contre des programmes de protection de l'environnement, conçus pour mobiliser des ressources permettant d'investir dans des infrastructures résilientes et des mesures de préservation de l'environnement tout en réduisant la charge de la dette.

[Pour plus d'informations](#)



**Si vous souhaitez contribuer à la prochaine édition des Nouvelles du Climat, prière d'entrer en contact avec nous à l'adresse suivante : [4cmaroc.contact@gmail.com](mailto:4cmaroc.contact@gmail.com) .**

## Concrétisons l'ambition climatique grâce à l'action collective

M. Hafez Ghanem, vice-président pour l'Afrique de l'Est et australe au sein de la Banque Mondiale, a publié un blog sur le site web de la Banque Mondiale le 9 février 2021 et nous reprenons ici quelques extraits :

Avec plus d'un milliard d'habitants, l'Afrique subsaharienne est pourtant la région du monde qui contribue le moins au changement climatique. Elle en subit néanmoins certaines des pires conséquences. En 2019, les ravages du cyclone Idai ont frappé des millions de personnes au Mozambique, au Zimbabwe et au Malawi et, en 2020, des nuées de criquets ont provoqué une insécurité alimentaire généralisée en plein milieu d'une épidémie planétaire.

Le nouveau Business plan pour le climat en Afrique, lancé en septembre 2020, propose un schéma directeur pour aider les pays subsahariens à réaliser ces objectifs. Au cours des six prochaines années (2021-2026), la Banque mondiale entend concentrer son action sur cinq domaines clés en Afrique, qui illustrent l'interdépendance des risques posés par les dérèglements climatiques et des opportunités offertes par l'action pour le climat : sécurité alimentaire, énergie propre, villes vertes et résilientes, stabilité environnementale et gestion des chocs climatiques.

Ce plan fixe des objectifs ambitieux qui feront avancer à grands pas le développement durable en Afrique. Il s'agit de former 10 millions d'agriculteurs à des pratiques adaptées au changement climatique, d'étendre la gestion intégrée des paysages à plus de 60 millions d'hectares dans 20 pays, de faire passer la capacité de production d'énergie renouvelable de 28 à 38 gigawatts pour élargir l'accès à une électricité propre, et de mettre en œuvre des approches d'urbanisme compact et à faibles émissions de carbone dans une centaine de villes.

Une action climatique volontariste pourrait rapporter 26 000 milliards de dollars à l'économie mondiale d'ici fin 2030 et créer 65 millions d'emplois verts dans le monde, avec à la clé le développement de nouveaux marchés et de nouvelles perspectives pour l'Afrique. Au-delà du secteur de l'énergie, de meilleures approches de gestion des paysages terrestres et marins et des bassins versants procurent souvent de multiples bénéfices connexes, depuis la réduction de la pauvreté rurale et l'amélioration de la sécurité alimentaire jusqu'à la préservation et la régénération des écosystèmes et de la biodiversité.

Cataclysme historique majeur, la pandémie de COVID-19 a un impact déterminant sur les choix financiers et les politiques sociales de chaque pays africain. Ces changements façonneront l'économie mondiale de la prochaine décennie, alors même que le monde sera contraint de réduire ses émissions et de s'adapter au changement climatique. À l'heure de la reconstruction, nous devons travailler ensemble — secteur privé, société civile, pouvoirs publics, collectivités locales et institutions comme la nôtre — pour soutenir une reprise verte, inclusive et résiliente.

[Pour plus d'informations](#)



**Si vous souhaitez contribuer à la prochaine édition des Nouvelles du Climat, prière d'entrer en contact avec nous à l'adresse suivante : [4cmaroc.contact@gmail.com](mailto:4cmaroc.contact@gmail.com) .**

## Pour un nouveau pacte mondial de développement durable ajusté à la démographie planétaire

Selon le rapport de 2019 sur l'état de la population mondiale de l'ONU, 16% des habitants de la planète auront plus de 65 ans en 2050, soit 1,57 milliard de personnes (contre 9% actuellement). Les continents européen et nord-américain, mais aussi la Chine, l'Indonésie ou le Brésil confirmeront la tendance déjà à l'œuvre du vieillissement de leurs populations avec une personne sur quatre âgée de 65 ans et plus. Les pays à bas revenu (autour de 1 000 dollars par an) ou à revenu intermédiaire, notamment en Afrique, compteraient seulement de 0,5 à 1,2 personne sur dix âgée de 65 ans et plus. Le vieillissement est donc un phénomène corrélé à la fois au niveau du développement économique et de la protection sanitaire et sociale qui s'alimentent réciproquement.

Le taux de fécondité au niveau mondial devrait par ailleurs passer de 2,5 à 2,2 enfants par femme de 2019 à 2050, confirmant la baisse tendancielle observée depuis des décennies et l'augmentation du nombre de pays dont la population diminue. Une étude du Lancet prévoit que d'ici 2050, 151 pays sur 195 auront des taux de fécondité inférieurs au niveau de remplacement de 2,1.

Cette double évolution très contrastée dans la pyramide mondiale des âges aura des conséquences profondes. D'une part, sur les modes actuels et futurs du développement économique et sur le règlement de la question grandissante des inégalités. Et d'autre part sur les structures familiales et communautaires, les liens intergénérationnels, les organisations sociales, voire institutionnelles et de gouvernance tant au niveau local qu'au niveau mondial. De grands défis démographiques se poseront pour les pays confrontés à la stabilisation ou au déclin progressif de leur population, mais aussi pour ceux qui seront confrontés à une croissance démographique très soutenue, majoritairement en Afrique subsaharienne.

Tous les pays du monde devront ainsi, au minimum, mettre en place des politiques publiques spécifiques, et pour certains réformer leurs systèmes institutionnels pour faire face à ces évolutions. Dans les sociétés qui seront vieillissantes, le dynamisme économique du premier dividende démographique diminuera et sera à compenser par des politiques publiques selon le degré et le rythme du vieillissement et les habitudes sociétales des pays : encouragements à l'épargne en faveur de l'investissement productif, plus grande participation des femmes sur le marché du travail, réformes des systèmes de retraite, renforcement des systèmes de protection sociale, développement de politiques migratoires ambitieuses, ouvertes avec une intégration significative des flux migratoires entrants.

Dans les sociétés du Sud qui ont des populations majoritairement jeunes, les risques de déstabilisation économique, sociale et politique sont multiples : le poids de l'économie informelle, le chômage et toutes les formes de disqualifications touchant les jeunes alimentent frustrations, violences, instabilité sociale et politique. En retour, celles-ci obèrent l'émergence des conditions d'un développement juste et durable et d'une participation aux mécanismes de citoyenneté.

Le monde est ainsi à la croisée des chemins pour se réinventer et faire le choix d'un monde en commun. Ce choix pourrait s'illustrer par une démarche volontariste sur plusieurs plans. En voici trois :

1. placer la réduction des inégalités au cœur de toutes les politiques publiques tout en déployant une approche de transition juste où les enjeux écologiques au sens large et ceux de justice sociale sont systématiquement combinés ;
2. opérer une réforme du système multilatéral actuel, qui reflète bien plus l'équilibre des pouvoirs de l'après-guerre et de l'époque coloniale que la réalité du monde contemporain ;



**Si vous souhaitez contribuer à la prochaine édition des Nouvelles du Climat, prière d'entrer en contact avec nous à l'adresse suivante : [4cmaroc.contact@gmail.com](mailto:4cmaroc.contact@gmail.com) .**

3. assurer le respect, la promotion et la préservation des droits humains et de l'État de droit. Pour donner forme à ces propositions, les contradictions de l'Agenda 2030 doivent être traitées par la communauté internationale.

En effet, si les Objectifs de développement durable entendent promouvoir la justice, l'équité, la réduction des inégalités, les droits humains et l'éradication de la pauvreté, ils ne soulignent pas assez l'urgence d'une réelle redistribution mondiale et des mesures qui pourraient l'accompagner. Cela sans doute parce que l'Agenda 2030 s'inscrit trop étroitement dans une logique économique de marché et dans un modèle de croissance et d'affaiblissement du rôle des États au service de la chose publique. Logique rarement compatible avec les ambitions de justice, de réduction des inégalités et de préservation des écosystèmes planétaires et des communs. Ainsi, un nouveau pacte international de développement durable ajusté aux dynamiques démographiques mondiales est possible s'il privilégie une véritable justice planétaire et remet en cause le paradigme économique dominant. Cela permettrait d'atténuer les cataclysmes à venir que le monde devra affronter, tout en favorisant l'émergence d'un lien social mondial.

[Pour plus d'informations](#)

### Tenue de la 5<sup>ème</sup> session de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement

Au milieu de la pandémie de la COVID-19, l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement (ANUE), l'organe décisionnel le plus élevé du système des Nations Unies sur les questions environnementales, n'a eu d'autre choix que de se réunir virtuellement pour sa cinquième session. La session en ligne de l'ANUE-5 s'est tenue du 22 au 23 février 2021. Cent cinquante et un États Membres se sont inscrits à la session virtuelle, qui a attiré 12 000 participants en ligne.

Surmontant les défis technologiques et de fuseau horaire, la première session en ligne de l'ANUE a été couronnée de succès, adoptant un ensemble limité de trois décisions de procédure: l'approbation de la Stratégie à moyen terme (SMT) pour 2022-2025 et le Programme de travail (PT) et budget pour l'exercice biennal 2022-2023; la gestion des fonds d'affectation spéciale et des contributions réservées; et l'accord pour la reprise d'une cinquième session en personne en 2022.

Ces décisions de procédure permettent au Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) de poursuivre son travail de renforcement de la dimension environnementale du Programme de développement durable à l'horizon 2030. L'ANUE-5 a également approuvé une déclaration intitulée « En perspective de la reprise de l'ANUE en 2022 - Message de l'ANUE-5 en ligne ». Le message met en évidence, entre autres, les trois principales crises environnementales que le PNUE s'est engagé à résoudre: le changement climatique, l'érosion de la biodiversité et la pollution.

L'Assemblée a également lancé la commémoration du 50<sup>e</sup> anniversaire de la création du PNUE par la Conférence des Nations Unies sur l'environnement humain tenue à Stockholm, en Suède, en 1972. Uhuru Kenyatta, Président du Kenya, a commencé la commémoration en soulignant qu'elle offrait l'occasion à la fois de célébration et de réflexion. Une session extraordinaire de deux jours célébrant l'événement aura lieu à Nairobi, au Kenya, en mars 2022.

Plus de la moitié de la session en ligne de l'ANUE-5 a été consacrée à un dialogue de haut niveau des dirigeants. Des ministres, d'autres hauts fonctionnaires et des représentants de la société civile ont présenté leurs contributions à la dimension environnementale du développement durable et à la construction d'un monde post-pandémique résilient et inclusif. Ils ont également communiqué leur vision d'un travail uni dans le cadre du PNUE.



**Si vous souhaitez contribuer à la prochaine édition des Nouvelles du Climat, prière d'entrer en contact avec nous à l'adresse suivante : [4cmaroc.contact@gmail.com](mailto:4cmaroc.contact@gmail.com) .**

Les principaux points du dialogue ont été les suivants:

- La santé de la nature et la santé humaine sont inextricablement liées;
- La crise de la nature est liée aux crises du climat et de la pollution;
- La pandémie de la COVID-19 est à la fois une menace et une opportunité;
- La relance verte devrait nous mettre sur la voie d'un monde durable et sobre en carbone;
- La relance verte doit répondre aux besoins des plus pauvres et des plus vulnérables;
- Le PNUE a un rôle crucial à jouer dans la gouvernance environnementale; et
- Le multilatéralisme n'a jamais été aussi important puisque la crise environnementale ne connaît pas de frontières.

[Pour plus d'informations](#)

### Tenue de la 7<sup>ème</sup> session du Forum régional africain sur le développement durable

La septième session du Forum régional africain sur le développement durable (ARFSD 7) s'est tenue du 1<sup>er</sup> au 4 mars 2021 sous le thème "Mieux construire l'avenir : vers une Afrique résiliente et verte pour réaliser l'Agenda 2030 pour le développement durable et l'Agenda 2063 de l'Union africaine". Conformément aux mesures continues de santé et de sécurité en réponse à la pandémie de la COVID-19, l'ARFSD 7 s'est réuni dans un format hybride impliquant une présence en personne à Brazzaville, en République du Congo, et une présence virtuelle. Coorganisé par la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA) et le gouvernement de la République du Congo en collaboration avec la Commission de l'Union africaine, la Banque africaine de développement et le système des Nations Unies, l'ARFSD 7 a rassemblé près de 2000 participants, comprenant des ministres et des représentants de haut niveau des gouvernements des 54 États membres de la CEA, des organismes intergouvernementaux, des organes et des agences spécialisées des Nations Unies, d'autres organisations internationales, des grands groupes et d'autres parties prenantes.

L'ARFSD 7 a examiné les progrès régionaux vers la réalisation des Agendas 2030 et 2063, et a également facilité le partage des approches, des expériences et des leçons apprises en ce qui concerne la réalisation d'exams nationaux et locaux volontaires. Les résultats de l'ARFSD 7 constitueront la contribution collective de la région au Forum politique de haut niveau des Nations unies sur le développement durable (HLPF), prévu du 6 au 15 juillet 2021 au siège des Nations unies à New York. Les participants à l'ARFSD 7 ont discuté de l'ensemble des objectifs de développement durable (ODD), en conjonction avec les objectifs correspondants de l'Agenda 2063.

À la fin de l'ARFSD 7, les délégués ont adopté la "Déclaration de Brazzaville", ainsi qu'un document final qui identifie et articule les priorités africaines, les options politiques et les recommandations pour informer et accélérer la mise en œuvre des à différents niveaux. La Déclaration de Brazzaville :

- invite les partenaires au développement à mobiliser des financements pour rendre opérationnel le Fonds bleu pour le Bassin du Congo ;
- exhorte la collaboration internationale à soutenir la conservation des tourbières dans le Bassin du Congo, en notant leur contribution à la séquestration du carbone ;
- appelle les gouvernements africains à redéfinir et à développer des modèles économiques qui protègent les ressources naturelles, encouragent les énergies renouvelables et favorisent les infrastructures vertes et résilientes ainsi que la numérisation inclusive ; et
- appelle les gouvernements africains à mieux utiliser les technologies innovantes telles que l'intelligence artificielle et la blockchain pour soutenir la transformation de la durabilité.

[Pour plus d'informations](#)



**Si vous souhaitez contribuer à la prochaine édition des Nouvelles du Climat, prière d'entrer en contact avec nous à l'adresse suivante : [4cmaroc.contact@gmail.com](mailto:4cmaroc.contact@gmail.com) .**

## Tenue du 7<sup>ème</sup> forum Asie-Pacifique sur l'adaptation au changement climatique

Le 7<sup>ème</sup> Forum Asie-Pacifique sur l'adaptation au changement climatique s'est réuni sur le thème "Garantir la résilience pour tous : la décennie cruciale pour intensifier l'action". Les participants ont partagé les enseignements tirés des actions menées en faveur d'un développement résilient au changement climatique. Le Forum a été accueilli par le ministère de l'Environnement du Japon, ainsi que par le secrétariat du Réseau d'adaptation Asie-Pacifique (APAN), assuré par le Programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE). Il s'est tenu virtuellement en raison de la pandémie de la COVID-19 du 8 au 12 mars 2021.

Les participants au forum ont élaboré une série de recommandations, notamment sur les points suivants :

- la gouvernance climatique, la nécessité d'une approche de résilience par l'ensemble de la société ;
- la planification et les processus, en mettant l'accent sur la volonté politique, le leadership et en plaçant les personnes au centre ;
- la science et l'évaluation, la nécessité d'une approche ascendante de l'innovation et des solutions en matière d'adaptation et le renforcement de la coopération régionale et transfrontalière ;
- les technologies et les pratiques, la nécessité de valoriser le capital dans toutes ses dimensions ;
- et le financement et l'investissement, la nécessité d'intégrer le changement climatique dans le financement du développement et les investissements du secteur privé.

Le Forum a approfondi la discussion sur chaque catalyseur par le biais de quatre volets thématiques sur la résilience dans des sessions techniques parallèles, à savoir : (i) la résilience inclusive ; (ii) la résilience basée sur la nature ; (iii) la résilience du secteur économique ; et (iv) la résilience des communautés et des collectivités locales.

[Pour plus d'informations](#)

## Tenue de la 9<sup>ème</sup> session du Comité chargé de l'examen de la mise en œuvre de la Convention de l'UNCCD

Une terre saine est "notre véritable capital collectif" pour créer un monde post-pandémique de paix, de prospérité et d'équité. C'est ce qu'a souligné Ibrahim Thiaw, secrétaire exécutif de la Convention des Nations unies sur la lutte contre la désertification (UNCCD), lors de la toute première réunion virtuelle du Comité chargé de l'examen de la mise en œuvre de la Convention (CRIC) de l'UNCCD. Le Comité s'est réuni sous la forme d'une session de partage d'informations et de non-négociation, avec un ordre du jour raccourci. Malgré les problèmes de connectivité rencontrés par certains participants, les sessions quotidiennes de deux heures ont permis de partager des expériences sur les questions à aborder lors de la prochaine session de la Conférence des Parties (COP15) de la CCD, fin 2021, en mettant l'accent sur les points suivants :

- l'état d'avancement de la mise en œuvre des projets de neutralité de la dégradation des terres (LDN), y compris les progrès dans l'opérationnalisation du Fonds LDN ;
- le soutien à l'initiative de la CNULCD sur la sécheresse, et les cadres politiques adoptés par les parties concernant la sécheresse, le genre, et le régime foncier ; et
- le rapport intérimaire du groupe de travail intergouvernemental (GTI) sur les politiques et mesures de mise en œuvre efficaces pour lutter contre la sécheresse dans le cadre de la CCD.



**Si vous souhaitez contribuer à la prochaine édition des Nouvelles du Climat, prière d'entrer en contact avec nous à l'adresse suivante : [4cmaroc.contact@gmail.com](mailto:4cmaroc.contact@gmail.com) .**

Dans son discours de clôture, le secrétaire exécutif de la CCD, M. Thiaw, a noté que si la pandémie mondiale a plongé le calendrier de la COP15 dans l'incertitude, il existe une fenêtre d'opportunité pour repositionner la terre au centre d'une reprise verte.

Le CRIC 19 s'est réuni en sessions quotidiennes de deux heures en ligne du 15 au 19 mars 2021.

[Pour plus d'informations](#)

## Reprise de la 53<sup>ème</sup> session du groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat

En février 2020, le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) a tenu l'une des dernières réunions intergouvernementales avant que les gouvernements du monde entier n'adoptent des restrictions en matière de voyages pour limiter la propagation de la pandémie de la COVID-19. Depuis lors, le secrétariat du GIEC a adapté son mode de fonctionnement et est devenu virtuel. Avec seulement un mois de préavis, le GIEC a remanié les plans pour l'organisation de la troisième réunion des auteurs principaux du groupe de travail III en avril 2020, et 287 participants se sont connectés par Zoom au lieu de se réunir en Équateur. Les leçons tirées des nombreuses réunions virtuelles d'auteurs en 2020 ont éclairé la préparation de la session GIEC-53. La session a été divisée en deux parties. La première partie, axée uniquement sur le programme et le budget du fonds d'affectation spéciale du GIEC et reposant principalement sur des moyens de communication écrits, a eu lieu en décembre 2020. La seconde partie, GIEC-53 bis, avait un ordre du jour plus complet et s'appuyait sur la prise de décision virtuelle.

La GIEC-53 bis s'est donc tenue du 22 au 26 mars 2021 avec des réunions quotidiennes de trois heures, à l'exception du dernier jour de réunion, qui a duré trois heures supplémentaires. Les horaires des réunions quotidiennes ont été modulés pour s'adapter à un éventail de fuseaux horaires, les heures de début variant entre 5h00 et 21h00 CET (GMT+1). La réunion était ouverte aux gouvernements ainsi qu'aux organisations observatrices, avec un maximum de deux représentants par délégation. Près de 200 participants inscrits se sont joints à Zoom chaque jour, avec une interprétation dans les six langues officielles de l'ONU.

Le point central de la GIEC-53 bis était la nécessité d'ajuster le calendrier de planification stratégique pour le cycle du sixième rapport d'évaluation (RE6), en ce qui concerne la plénière d'approbation du rapport du groupe de travail (GT) I à la lumière de la pandémie de COVID-19, et les préparatifs de l'élection des membres du Bureau pour le cycle du septième rapport d'évaluation (RE7), en vue d'assurer une transition en douceur.

Le Groupe a adopté une décision sur le calendrier de planification stratégique, qui définit un processus pour le Secrétariat de solliciter les points de vue des points focaux du GIEC et du Bureau sur la façon de promouvoir la transparence, l'inclusion et l'égalité des chances dans une éventuelle session virtuelle d'approbation du GT I ; et pour les coprésidents du GT I et du Bureau, dans le cadre des règles et procédures approuvées, de prendre les dispositions appropriées pour la tenue d'une session d'approbation à partir de juillet 2021 sur la base des conseils et des orientations reçues, et de faire rapport sur ces dispositions au Groupe avant la GIEC-54. La décision précise que les dispositions prises en raison de la pandémie de la COVID-19 ne constitueront pas un précédent pour les futures sessions du GIEC.

Dans sa décision sur le calendrier de planification stratégique, le Groupe a également établi un Groupe ad hoc à composition non limitée pour fournir des recommandations au Groupe sur la taille, la structure et la composition du Bureau du GIEC pour le RE7. L'objectif est d'envoyer la lettre du



**Si vous souhaitez contribuer à la prochaine édition des Nouvelles du Climat, prière d'entrer en contact avec nous à l'adresse suivante : [4cmaroc.contact@gmail.com](mailto:4cmaroc.contact@gmail.com) .**

secrétaire invitant à présenter des candidatures deux semaines après l'approbation du rapport de synthèse du RE6, prévue en septembre 2022, et de tenir les élections 6 à 7 mois plus tard.

Le Groupe a également discuté et pris note des rapports d'avancement : sur les données, les communications, les publications, le genre, la dotation en personnel du Secrétariat, et les questions liées à d'autres organismes internationaux ; a admis de nouvelles organisations observatrices ; et a adopté le rapport GIEC-52.

[Pour plus d'informations](#)

### Lancement du nouveau site de l'Institut international du développement durable

Le nouveau site de l'Institut international du développement durable a été lancé et présente les caractéristiques suivantes :

- une fonction de recherche améliorée qui permet aux utilisateurs de trouver facilement les déclarations des pays faites lors des négociations au cours des 28 dernières années,
- un système de gestion de contenu amélioré qui permet aux utilisateurs de trier sans effort nos rapports par thèmes, régions et processus de négociation.

[Pour avoir accès au nouveau site web](#)



Si vous souhaitez contribuer à la prochaine édition des Nouvelles du Climat, prière d'entrer en contact avec nous à l'adresse suivante : [4cmaroc.contact@gmail.com](mailto:4cmaroc.contact@gmail.com) .

## Les nouvelles du climat au niveau national

### BAM : publication de la nouvelle directive relative au risques financiers liés au changement climatique

Bank Al -Maghrib (BAM) a rendu publique la Directive relative au dispositif de gestion des risques financiers liés au changement climatique et à l'environnement. Composée de 20 articles, la Directive est la résultante d'un travail de deux ans.

Signé le 5 mars 2021 par le Wali de Bank Al -Maghrib, Abdellatif Jouahri, et entrée en vigueur le même jour, le document de la Directive réglementaire n°5/W/2021 a été publié à destination des établissements de crédit et organismes assimilés pour qu'ils puissent l'appliquer graduellement et améliorer le dispositif de gestion des risques financiers liés au changement climatique et à l'environnement, mentionnés dans le document.

Bank Al Maghrib avait adhéré en avril 2018 au NGFS (*Network of Central Banks and Supervisors for Greening the Financial System*) dans le but d'accélérer la prise en compte des enjeux climatiques au sein de l'écosystème bancaire.

On entend par risques financiers liés au changement climatique et à l'environnement, les risques encourus par les établissements de crédit en raison du changement climatique et de la dégradation de l'environnement, considérés comme comprenant deux principaux facteurs de risque. S'agissant des « risques physiques », il s'agit selon le même document, des risques résultant de la survenance d'événements climatiques et environnementaux extrêmes (tels que les inondations, les tempêtes, la sécheresse, etc.) ou chroniques (tels que l'augmentation des températures moyennes, la modification des régimes de précipitations, la raréfaction de ressources naturelles, etc.) pouvant se matérialiser notamment en risque de crédit, de marché, de liquidité et opérationnel. Enfin, et pour les risques de transition, elles concernent les risques résultant des effets de la mise en place d'un système économique plus respectueux de l'environnement (réduction des émissions de gaz à effet de serre, efficacité énergétique, préservation de la biodiversité et des ressources naturelles, etc.).

[Pour plus d'informations](#)

### Le Maroc désigné champion mondial de l'énergie par l'ONU

Mustapha Bakkoury, Président de Masen, a représenté le Maroc lors du lancement virtuel du Dialogue de Haut Niveau sur l'Énergie, première rencontre mondiale sur l'énergie sous les auspices de l'Assemblée Générale des Nations Unies depuis 1981. Ce dialogue vise à accélérer la réalisation de l'Objectif de Développement Durable 7 (garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable) et à faciliter l'atteinte des objectifs climatiques de l'Accord de Paris.

Dans ce contexte, la nomination du Maroc comme « champion de haut niveau du dialogue » sur la thématique « innovation, technologie et données », distingue les efforts du Maroc, sur la base de la vision éclairée de Sa Majesté le Roi Mohamed VI pour le développement de projets renouvelables intégrés et innovants, dans l'objectif de dépasser 52% de sources renouvelables, dans le mix électrique national à horizon 2030.

En tant que champion mondial sur la thématique « innovation, technologie et données », le Maroc aura pour rôle de :

- Mener un plaidoyer mondial en faveur de la thématique innovation, technologie et données ;



**Si vous souhaitez contribuer à la prochaine édition des Nouvelles du Climat, prière d'entrer en contact avec nous à l'adresse suivante : [4cmaroc.contact@gmail.com](mailto:4cmaroc.contact@gmail.com) .**

- Mobiliser les pactes énergétiques nationaux, en présentant un ensemble d'actions concrètes pour atteindre l'objectif de développement durable n°7 et les objectifs climatiques de l'accord de Paris ;
- Mener des actions de sensibilisation pour promouvoir le Dialogue de Haut Niveau sur l'énergie ;
- Fournir des conseils stratégiques au groupe de travail technique.

#### [Pour plus d'informations](#)

### Ouarzazate: l'Institut de formation aux métiers des énergies renouvelables inauguré

Le ministre de l'Éducation nationale, de la formation professionnelle et de l'enseignement supérieur, Saaid Amzazi, a inauguré le 28 février à Ouarzazate, l'Institut de formation aux métiers des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique (IFMERE).

Dans une déclaration à la MAP, le ministre a indiqué que cet institut a été créé dans le cadre d'un accord de partenariat signé en 2011, entre plusieurs départements ministériels, dans l'objectif d'accompagner la politique énergétique nationale. Cet institut est le troisième du genre sur le plan national, après ceux créés à Oujda et Tanger, a ajouté M. Amzazi, faisant savoir que l'IFMERE de Ouarzazate accueille actuellement 156 étudiants dans les domaines des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique, sachant que l'offre de formation de cet établissement sera élargie chaque année.

Le ministre a souligné que cet institut dispose de plusieurs équipements et installations facilitant l'accès des stagiaires à ces métiers. Cet établissement a été créé près du complexe Noor Ouarzazate, dans le but de renforcer les capacités des jeunes et favoriser leur accès au marché de l'emploi dans les secteurs des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique.

L'Institut de formation aux métiers des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique de Ouarzazate, qui a commencé à accueillir les étudiants durant l'année de formation 2020-2021, a été construit et équipé grâce à une enveloppe budgétaire de 139,5 millions de DH. D'une capacité de 400 places pédagogiques par an, l'IFMERE de Ouarzazate délivrera des diplômes de technicien et de technicien spécialisé, avec une formation qualifiante pour l'intégration au profit des entreprises du secteur des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique ainsi que des sessions de formation continue et de perfectionnement au profit des salariés des entreprises du secteur.

#### [Pour plus d'informations](#)

### Tenue à Rabat de l'Assemblée générale constitutive du "Cluster GreenH2"

L'assemblée générale constitutive du "Cluster GreenH2" a été tenue, jeudi 18 mars à Rabat, pour examiner les moyens de promouvoir la recherche appliquée, l'innovation et l'industrie dans le domaine de l'hydrogène.

Le groupement "Cluster GreenH2" a pour objectif de contribuer à l'émergence d'une filière de l'hydrogène vert compétitive, et de positionner le Royaume comme hub régional leader dans l'export de l'hydrogène vert et de ses dérivés. Ce groupement vise également à fédérer l'écosystème national autour d'objectifs communs et de coconstruire un cadre réglementaire incitatif et équitable en faveur du développement de la filière, précise un communiqué. Dédié à l'innovation et à la valorisation industrielle de l'hydrogène, notamment en s'appuyant sur les infrastructures de l'IRESN développées en partenariat avec l'Université Mohammed VI polytechnique (UM6P), "Cluster GreenH2" a également pour vocation d'encourager le transfert de savoir-faire à travers des projets collaboratifs regroupant industriels et chercheurs du Maroc et de l'étranger.



**Si vous souhaitez contribuer à la prochaine édition des Nouvelles du Climat, prière d'entrer en contact avec nous à l'adresse suivante : [4cmaroc.contact@gmail.com](mailto:4cmaroc.contact@gmail.com) .**

Outre certaines universités marocaines publiques et privées et un ensemble d'entreprises œuvrant dans le secteur de l'énergie, les principaux membres fondateurs du ClusterH2 sont le ministère de l'Energie, des mines et de l'environnement, le ministère de l'Industrie, du commerce, et de l'économie verte et numérique, le groupe OCP, l'ONHYM, l'IRESSEN, l'Agence marocaine de l'énergie durable (MASEN), l'Agence marocaine de l'efficacité énergétique (AMEE) et l'Office nationale de l'eau potable et de l'électricité (ONEE).

[Pour plus d'informations](#)

### La facture énergétique en baisse de 30,4% à fin janvier

La facture énergétique s'est allégée de 30,4% à fin janvier 2021 par rapport à la même période de l'année précédente, selon l'Office des changes. Ce recul s'explique par la baisse des approvisionnements en gas-oils et fuel-oil (-1,732 MMDH), précise l'Office dans son bulletin sur les indicateurs des échanges extérieurs au titre de janvier 2021. Cette évolution est due également au recul des prix de 31,4% (3.907 DH/T à fin janvier 2021 contre 5.694 DH/T un an auparavant), fait savoir la même source, ajoutant que les quantités importées ont baissé de 22,5%.

[Pour plus d'informations](#)

### L'ONEE lance un projet pour le renforcement de l'alimentation électrique dans le sud

L'Office national de l'électricité et de l'eau potable (ONEE) lance un important projet de transport de l'énergie électrique pour le renforcement de l'alimentation électrique dans les régions du sud. Mardi 23 février, Abderrahim El Hafidi, directeur général de l'ONEE, a lancé un projet de renforcement du réseau 400 kV, situé au poste blindé 400/225 kV de Laâyoune II "El Haggounia". L'objectif est d'assurer l'évacuation des énergies renouvelables en cours de développement dans les provinces du sud, d'une capacité additionnelle de 800 MW.

Le projet consiste en la réalisation de la deuxième artère 400 kV Agadir-Laâyoune, d'un montant global de plus de 2 milliards de DH, requérant, entre autres, l'extension de la partie 400 kV du poste "El Haggounia". Le poste existant a été mis en service en 2016 dans le cadre du projet d'évacuation des parcs éoliens de la région du sud et du renforcement de l'alimentation en énergie électrique, rappelle un communiqué de l'Office. Les travaux de la première phase ont démarré mi-février pour une mise en service courant le premier semestre 2022, la deuxième phase sera opérationnelle courant le premier semestre 2023. Selon l'ONEE, le projet aura des retombées positives sur le développement des régions du sud et permettra, notamment:

- Le renforcement de la sécurité d'alimentation en énergie électrique,
- La satisfaction de la demande croissante,
- La valorisation du potentiel des énergies renouvelables,
- L'amélioration de la qualité de service offerte à la clientèle
- Le développement économique et social de ces régions.

Notons que le développement de ces projets permettra également de renforcer les interconnexions avec les pays voisins et participer à l'intégration régionale.

[Pour plus d'informations](#)



**Si vous souhaitez contribuer à la prochaine édition des Nouvelles du Climat, prière d'entrer en contact avec nous à l'adresse suivante : [4cmaroc.contact@gmail.com](mailto:4cmaroc.contact@gmail.com) .**

## Le stock d'eau du Maroc dépasse les 8 milliards de m<sup>3</sup>

Les retenues des principaux barrages du Royaume ont atteint, au 6 mars 2021, près de 8,04 milliards de mètres cubes (m<sup>3</sup>), soit un taux de remplissage de 50%, selon la Direction générale de l'Eau, relevant du ministère de l'Équipement, du transport, de la logistique et de l'eau. A la même date de l'année écoulée, les réserves de barrages ont accumulé 7,38 milliards m<sup>3</sup>, soit un taux de remplissage de 47,4%, indique la Direction générale de l'Eau dans la situation journalière des principaux grands barrages du Royaume.

Dans le détail, le barrage Alwahda affiche la plus importante retenue avec un volume atteignant 2,79 milliards m<sup>3</sup> et un taux de remplissage de 79,4%, contre 58,2%, une année auparavant. Le Barrage Idriss 1<sup>er</sup> vient en deuxième position avec une retenue de 822,1 millions m<sup>3</sup>, soit un taux de remplissage de 72,8% contre 81,2% à la même date de l'année dernière (916,7 millions m<sup>3</sup>). Avec un taux de remplissage de 100%, le barrage Oued El Makhazine est classé troisième grâce à une retenue se situant à 672,9 millions m<sup>3</sup>.

[Pour plus d'informations](#)

## Dessalement de l'eau de mer: la nouvelle station de Laâyoune annoncée pour 2021

La nouvelle station de dessalement de l'eau de mer sera mise en service au deuxième semestre de l'année 2021 à Laâyoune. La nouvelle station contribuera à la satisfaction des besoins en eau potable des habitants de la ville et des centres avoisinants jusqu'en 2040, a affirmé, mercredi 24 février, le directeur général de l'Office national de l'électricité et de l'eau potable (ONEE), Abderrahim El Hafidi.

Dans une déclaration à la MAP, M. El Hafidi a indiqué que cette station, réalisée pour un investissement de 370 millions de DH, aura une capacité de production de 26.000 m<sup>3</sup>/j, qui vont s'ajouter aux 26.000 m<sup>3</sup>/j de la première station et aux 10.000 m<sup>3</sup>/j d'eaux souterraines, soit une capacité de production de 62.000 m<sup>3</sup>/j. "C'est un grand projet qui va permettre de satisfaire les besoins en eau potable de 237.000 habitants de la ville de Laâyoune et des centres avoisinants jusqu'à l'horizon 2040", s'est-il félicité.

Il a rappelé que la faiblesse des précipitations et la salinisation ont poussé l'ONEE à réaliser, en 1995, la première station de dessalement de l'eau de mer dans la ville de Laâyoune, une station qui a connu des travaux d'extension en 2005 et en 2021 pour atteindre désormais une capacité de production de 26.000 m<sup>3</sup>/j.

Le directeur général de l'ONEE et le wali de la région de Laâyoune-Sakia-El Hamra, gouverneur de la province de Laâyoune, Abdeslam Bekrate, se sont enquis en effet de l'état d'avancement de la première tranche du projet de renforcement de l'approvisionnement en eau potable de la ville de Laâyoune et des centres avoisinants.

Ce projet consiste en la réalisation d'une nouvelle station de dessalement, le renforcement de la production de l'eau brute, la réalisation de 3 réservoirs d'une capacité de stockage de 5.500 m<sup>3</sup>, la réalisation de stations de pompage et la mise en place d'un système de télégestion. Ils ont également visité le chantier de la bache d'eau de mer qui sera desservie dans le cadre de la deuxième tranche du projet consistant en la réalisation en 2023 d'une prise directe d'eau de mer.

[Pour plus d'informations](#)



**Si vous souhaitez contribuer à la prochaine édition des Nouvelles du Climat, prière d'entrer en contact avec nous à l'adresse suivante : [4cmaroc.contact@gmail.com](mailto:4cmaroc.contact@gmail.com) .**

## L'ONU-Habitat examine la mise en œuvre du nouvel agenda urbain au Maroc

Le ministre des Affaires étrangères, Nasser Bourita, s'est entretenu, mercredi 10 mars à Rabat, avec la directrice exécutive du Programme des Nations unies pour les établissements humains (ONU-Habitat), Maimunah Mohd Sharif. L'entretien a porté sur la mise en œuvre du nouvel agenda urbain et des Objectifs de développement durable (ODD) au Maroc et dans le monde.

Dans une déclaration à la presse, Mme Sharif a indiqué que ces entretiens ont porté sur l'action de l'ONU-Habitat au Maroc, ainsi que sur les moyens d'application du programme onusien pour améliorer la qualité de vie des habitants. La responsable de l'ONU, en visite de travail au Royaume, a poursuivi que cette réunion a également porté sur le rôle que le Maroc pourrait jouer sur le continent africain dans ce domaine, ainsi que sur le renforcement de l'action commune entre le Royaume et l'ONU-Habitat, saluant à cet égard la volonté du gouvernement marocain de consolider son partenariat et sa coopération avec l'ONU-Habitat.

Les mesures pratiques à prendre pour traduire les programmes d'ONU-Habitat sur le terrain et les moyens à même de jeter davantage de lumière sur l'application du nouvel agenda urbain et des ODD, ont également été examinés.

À rappeler que le bureau national de l'ONU-Habitat au Maroc a été ouvert lundi 8 mars au siège du ministère de l'Aménagement du territoire national, de l'urbanisme, de l'habitat et de la politique de la ville. Ce bureau a pour objectif de renforcer le partenariat entre les deux parties, puisqu'il permettra au Royaume de bénéficier de l'appui du programme onusien dans la mise en application de ses politiques dans le domaine de l'aménagement et de l'habitat.

Cette cérémonie a en outre vu la signature du programme pays ONU-Habitat 2020-2023, cadre stratégique qui oriente la coopération entre le programme onusien et le gouvernement marocain.

[Pour plus d'informations](#)

## Plantes aromatiques et médicinales: le Maroc est placé 2<sup>e</sup> au niveau mondial

Le Maroc dispose d'une richesse végétale très variée avec environ 4.200 espèces, dont 600 plantes aux propriétés médicinales et aromatiques, ce qui place le Royaume au deuxième rang au niveau mondial après la Turquie.

Le Maroc produit annuellement environ 140.000 tonnes de ces plantes qui font l'objet d'une attention croissante en raison de leur utilisation dans plusieurs domaines, dont la médecine traditionnelle, les produits cosmétiques, la conservation des aliments, l'extraction d'huiles essentielles ..., a précisé le directeur de l'Agence nationale des plantes médicinales et aromatiques (ANPMA), Abdelkhalek Farhat, dans un entretien à la MAP.

Au niveau des exportations, le Maroc occupe le 12<sup>e</sup> rang mondial, avec 52.000 tonnes de plantes et 5.000 tonnes d'huiles principalement destinées à l'Europe et à l'Amérique. Parmi les principaux produits d'exportation figurent la caroube, le romarin, le thym, l'huile d'argan, les huiles essentielles et les roses.

La filière des plantes médicinales et aromatiques, dans laquelle opèrent de nombreuses organisations professionnelles, institutions et centres de recherche, offre environ 500.000 jours ouvrés par an, a-t-il souligné. Cependant, malgré les efforts consentis, le secteur fait face à une série de contraintes liées notamment à la valorisation et à la commercialisation, a fait remarquer le directeur de l'ANPMA, relevant qu'une bonne partie des plantes est valorisée à l'étranger, ce qui fait perdre au pays une valeur ajoutée importante.



**Si vous souhaitez contribuer à la prochaine édition des Nouvelles du Climat, prière d'entrer en contact avec nous à l'adresse suivante : [4cmaroc.contact@gmail.com](mailto:4cmaroc.contact@gmail.com) .**

En outre, l'impact du changement climatique et la forte pression sur les ressources ont contribué à l'extinction de plusieurs espèces de plantes, constat auquel s'ajoute la non-maîtrise des techniques de production, de transformation et de valorisation, ainsi que le manque de coordination de la recherche scientifique au niveau national, a-t-il regretté.

Pour promouvoir cette filière, une stratégie a été élaborée avec le but d'encourager la recherche scientifique et le développement du créneau des plantes médicinales et aromatiques, à travers la préservation et la durabilité des ressources naturelles via des programmes de recherche sur la domestication et la culture.

[Pour plus d'informations](#)

### Parc national d'Ifrane: recensement hivernal des oiseaux d'eau

Le recensement hivernal des oiseaux d'eau dans le parc national d'Ifrane (PNI) a été lancé récemment, dans le cadre du programme de comptage "Wetlands International" (WI), réalisé chaque année sur l'ensemble des zones humides au niveau mondial.

Cette opération est menée par le PNI, en partenariat avec le Groupe de recherche pour la protection des oiseaux au Maroc (Grepom//Birdlife Maroc), l'association des amis du val d'Ifrane et l'association des amis de la réserve de biosphère du cèdre de l'Atlas (Arebica).

Une équipe, conduite par Lahcen Oukanou du PNI et membre du Grepom, s'est rendue respectivement au plan d'eau Zerrouka, à Dayet Ifrah, à Aguelmame N'Tifounassine et au lac Afenourir, tous classés site Ramsar, où elle a procédé au recensement de plusieurs dizaines d'oiseaux d'eau de différentes espèces. Il s'agit, entre autres, du canard Chipeau, du canard col vert, du canard souchet, de la tadorne de Casarca, du Grand Cormoran, de la foulque macroule, de la foulque caronculée, du Grèbe castagneux, du grèbe à col noir, du héron cendré et de la poule d'eau.

"Cette opération de recensement des oiseaux d'eau du parc national d'Ifrane a duré plus de deux semaines, pour évaluer l'effectif des oiseaux et les types d'espèces qui se trouvent au niveau de ces lacs", a indiqué Lahcen Oukanou. Selon lui, ce recensement est d'"une grande importance" pour évaluer la capacité de ces sites à accueillir ces espèces d'oiseaux et pour évaluer la variation des populations, ajoutant que ces informations sont d'une "grande utilité" pour classer ces lacs comme sites d'importance pour ces oiseaux.

D'après les initiateurs de cette opération, ces comptages ont pour but d'estimer les tailles des populations hivernantes, d'évaluer leur évolution, mais aussi de préciser leur répartition et des éventuelles modifications de distribution.

L'ensemble des lacs du moyen atlas, particulièrement ceux du parc national d'Ifrane, constitue des sites majeurs de halte migratoire et d'hivernage d'oiseaux d'eau. Avec des effectifs annuellement très importants d'individus pour plusieurs dizaines d'espèces, le PNI fait partie des sites marocains d'importance internationale pour l'hivernage de ces oiseaux.

[Pour plus d'informations](#)



**Si vous souhaitez contribuer à la prochaine édition des Nouvelles du Climat, prière d'entrer en contact avec nous à l'adresse suivante : [4cmaroc.contact@gmail.com](mailto:4cmaroc.contact@gmail.com) .**